

Remarque. — Après un nom ou après un pronom démonstratif, *même* peut, dans bien des cas, être considéré comme adjectif ou comme adverbe selon le point de vue où l'on se place :

Ces murs même(s) ont des oreilles (= ces murs eux-mêmes... ou bien : ces murs aussi...).

Ceux-là même(s) l'ont trahi.

225. **Tel** peut être adjectif ou pronom.

A. Adjectif. — a) *Tel* est adjectif qualificatif quand il signifie « semblable » ou « si grand, si fort » :

La pauvreté vaut mieux qu'une telle richesse. (La Font.)
Il ne faut pas manquer à de telles grâces. (Bossuet.)

Remarques. — 1. *Tel* est souvent employé, sans *que*, dans la langue moderne, comme conjonction de comparaison ; il s'accorde alors tantôt avec le premier terme de la comparaison, tantôt avec le second ; l'usage hésite :

Il bandait ses muscles, tel une bête qui va sauter. (Saint-Exupéry.)
Il filait, telle une ombre. (G. Duhamel.)

2. *Tel*, suivi de *que*, peut annoncer une énumération développant un terme synthétique ; il s'accorde alors avec ce terme synthétique :

Plusieurs langues, telles que le grec, le latin, l'allemand, etc., divisent les noms en trois genres. (Acad.)

b) *Tel*, placé devant le nom, est adjectif indéfini dans des phrases où l'on parle de personnes ou de choses qu'on ne veut ou ne peut désigner précisément :

Il y a tel hôtel à Mons, où, le samedi, les gens des petites villes voisines viennent exprès dîner, pour faire un repas délicat. (Taine.)

B. Pronom. — *Tel* est pronom indéfini quand il désigne une personne indéterminée ; il ne s'emploie guère qu'au singulier :

Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier. (Voltaire.)

Remarque. — *Un tel* s'emploie au lieu d'un nom propre pour désigner une personne qu'on ne veut ou ne peut nommer plus précisément :

En l'an 1600 ou en l'an 1500, un tel, de tel village, a bâti cette maison pour y vivre avec une telle son épouse. (P. Loti.)

CHAPITRE IV

LE PRONOM

226. Le **pronom** est un mot qui, en général, représente un nom, un adjectif, une idée, une proposition :

Prenez ces cent écus : gardez-les avec soin. (La Font.)

Ils ont fui, mes beaux jours.

Brave, elle l'est. — L'oisiveté est funeste, croyez-le.

Une **locution pronominale** est une réunion de mots équivalant à un pronom :
Il s'est adressé à je ne sais qui.

Remarques. — 1. Souvent le pronom ne représente aucun nom, aucun adjectif, aucune idée, aucune proposition déjà exprimés : il joue alors le rôle d'un nom indéterminé :

Tout est dit. — Rien ne l'effraie. — Cela va mieux.

2. Le pronom peut servir, dans la conjugaison, simplement à indiquer la personne grammaticale :

Je lis, tu écoutes.

3. Quand le pronom représente un nom, il est masculin ou féminin ; quand il représente autre chose qu'un nom ou quand il exprime une notion vague, il est neutre :

Vous comprenez, je le vois.

Vous êtes fort aujourd'hui : le serez-vous encore demain ?

Que dois-je faire ? — Vous le prenez de haut. — Il faut du courage.

4. Il arrive que le pronom représentant un nom collectif singulier s'accorde en nombre non avec ce collectif, mais avec le nom pluriel qu'on a dans la pensée (il y a alors accord par *syllapse*) :

Je ne saurais dire avec quel beau courage le peuple belge supporte cette situation atroce. Ils sont terriblement gênés dans leur industrie et dans leur commerce. (G. Duhamel.)

1. La *syllapse* consiste à régler l'accord d'un mot non avec le terme auquel il se rapporte selon les règles grammaticales, mais avec un autre terme que le *sens* éveille dans la pensée.

227. Pour qu'un nom puisse être représenté par un pronom, il faut, en principe, que ce nom soit *déterminé*, c'est-à-dire précédé d'un article ou d'un adjectif possessif, démonstratif, etc. :

On cherche les rieurs, et moi je les évite. (La Font.)
Je vous ai donné ce conseil ; suivez-le.

On ne dirait pas : *Vous avez tort et je ne l'ai pas.* — *Il a agi par jalousie, qui est une passion détestable* ¹.

228. On distingue six espèces de pronoms : les pronoms *personnels*, les *possessifs*, les *démonstratifs*, les *relatifs*, les *interrogatifs* et les *indéfinis*.

1. PRONOMS PERSONNELS

229. Les pronoms *personnels* désignent les êtres en marquant la personne grammaticale, donc en indiquant qu'il s'agit :
 soit de l'être *qui parle* (1^{re} personne) : **Je lis. Nous lisons.**
 soit de l'être *à qui l'on parle* (2^e personne) : **Tu lis. Vous lisez.**
 soit de l'être *de qui l'on parle* (3^e personne) : **Il lit. Ils lisent.**

Remarque. — C'est seulement à la 3^e personne que le pronom personnel *présente*, remplace un nom déjà exprimé.

230. Les pronoms personnels sont :

		1 ^{re} PERS.	2 ^e PERS.	3 ^e PERS.	Pr. réfl. 3 ^e pers.
Sing.	Atones	je me me	tu te te	il, elle le, la lui	se se
	Toniques			lui, elle	soi
Plur.	Atones	nous nous nous	vous vous vous	ils, elles les leur	se se
	Toniques	nous	vous	eux, elles	soi

1. Autrefois le pronom pouvait représenter un nom indéterminé : *Si vous êtes si touchés de curiosité, exercez-la du moins en un sujet noble.* (La Bruyère.) — Cet usage se retrouve exceptionnellement dans la langue actuelle : *Par grand vent, qui agite nos tentes...* (P. Loti.)

Outre ces formes il y a **en** et **y**, qui sont pronoms personnels quand ils représentent un nom, une proposition, une idée.

Remarques. — 1. *Me, te, se* sont toujours, dans la prononciation, *atones*, c'est-à-dire dépourvus d'accent d'intensité ; ils précèdent un verbe (ou un pronom), sur lequel ils s'appuient intimement :

Qu'on me pardonne. — *Qui te l'a dit ?*
On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain. (La Font.)

Moi, toi, soi, eux sont toujours *toniques* :

Crois-moi. — *C'est à toi que je parle, non à eux.*
Chacun pour soi, dit l'égoïste.

Les autres pronoms personnels sont *toniques* ou *atones* selon leur fonction et leur place par rapport au verbe :

On nous parle (atone). — *Parle-nous* (tonique).

2. Les formes toniques peuvent être renforcées par l'adjonction de *même* : *Moi-même, toi-même*, etc.

Nous, vous peuvent être renforcés par *autres* : *Nous autres, vous autres*.

3. Dans les formes *atones*, *je, me, te, se, le, la*, la voyelle s'élide devant un verbe commençant par une voyelle ou un *h* muet, et devant *en, y* :

J'ouvre, il m'appelle, je l'honore, tu t'en vas, je l'y envoie.

4. Le pronom personnel est dit *réfléchi* lorsqu'il sert à former les verbes *pronominaux* ; il reflète alors le sujet (tantôt il est complément d'objet : *je me blesse ; je me lave les mains ; ils se réconcilient* ; — tantôt il n'a aucune fonction logique : *je m'évanouis*. — Voir § 287).

Le pronom réfléchi est :

pour la 1^{re} personne : **me, nous** : *Je me blesse ; nous nous blessons.*

pour la 2^e personne : **te, vous** : *Tu te blesses ; vous vous blessez.*

Il n'a de forme spéciale qu'à la 3^e personne : **se, soi** :

Il se blesse. — *Chacun pense à soi.*

Emploi.

231. Les pronoms personnels peuvent remplir, dans la phrase, les mêmes fonctions que les noms. Ils peuvent être :

1^o **Sujets** : *je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles* — et dans certains cas : *moi, toi, lui, eux*.

2^o **Compléments d'objet directs** : *me* (après impérat. : *moi*), *te* (après impérat. : *toi*), *le, la, se, nous, vous, les*.

3^o **Compléments d'objet indirects sans préposition** : *me, te, lui, se, nous, vous, leur*.

4° Compléments précédés d'une préposition : *moi, toi, lui, elle, soi, nous, vous, eux, elles*.

Ces dernières formes s'emploient aussi comme attributs et comme mots renforçant le sujet, le complément d'objet direct ou indirect.

Remarque. — On voit que le pronom personnel peut présenter des formes différentes selon sa fonction ; il a donc gardé une certaine déclinaison : il a un *cas sujet* (nominatif) et un *cas régime* [= cas du complément, qui comprend le cas du complément d'objet direct (accusatif), le cas du complément d'objet indirect (datif), le cas prépositionnel (ablatif)].

Pronom personnel sujet.

232. Le pronom personnel sujet est le plus souvent une forme atone : *je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles*.

Les formes toniques *moi, toi, lui, elle, nous, vous, eux, elles*, s'emploient comme sujets :

1° Quand le pronom sujet est suivi d'une apposition ou d'une proposition relative :

Lui, loup, gratis le guérissait. (La Font.)

Moi, qui, grâce aux dieux, de courage me pique.

En ai pris la fuite de peur. (Id.)

2° Quand le pronom sujet s'oppose à un autre sujet ou le renforce :

Eux le sentaient vaguement ; lui, plus nettement. (R. Bazin.)

Je le sais bien, moi.

3° Dans les propositions où il y a ellipse du verbe :

Qui vient ? — Moi.

4° Quand le pronom sujet est joint à un ou plusieurs autres sujets :

J'espère que ni moi ni mes enfants ne verrons ces temps-là. (Vigny.)

5° Avec l'infinitif exclamatif ou interrogatif, avec l'infinitif de narration et avec le participe absolu (§ 392) :

Moi ! le faire empereur ? (Racine.)

Eux de recommencer la dispute à l'envi. (La Font.)

Eux repus, tout s'endort. (Id.)

6° Comme sujets réels et avec le gallicisme *c'est ... qui* :

Il n'y eut qu'elle de cet avis.

C'est moi qui suis Guillot. (La Font.)

233. Le pronom *il* s'emploie comme neutre sujet avec les verbes de forme impersonnelle et suivis du sujet réel :

Il neige. — *Il est arrivé un malheur.*

Pronom personnel complément.

234. Le pronom personnel complément est le plus souvent une forme atone : *me, te, se, le, la, lui, nous, vous, les, leur* :

On me voit, on lui nuit.

Les formes toniques *moi, toi, soi, lui, elle, nous, vous, eux, elles* s'emploient comme compléments :

1° Pour renforcer un complément :

On l'estime, elle.

2° Quand le pronom personnel complément est joint à un ou plusieurs autres compléments de même espèce que lui :

Il contemplait la foule sans distinguer ni moi ni personne.

3° Dans les propositions où il y a ellipse du sujet et du verbe :

Qui blâme-t-on ? — Toi.

4° Après un impératif affirmatif — sauf devant *en* et *y* :

Écoute-moi (Mais : *Donnez-m'en, menez-m'y*.)

5° Après une préposition :

Qui n'est pas avec moi est contre moi.

Gloire à toi, héros inconnu, qui as défendu la patrie et qui es mort pour elle !

6° Après *ne ... que* et avec le gallicisme *c'est ... que* :

On n'admire qu'elle. — *C'est toi que je cherche.*

Remarques. — 1. Dans des phrases comme les suivantes, mettez bien, avec *à*, la forme tonique du pronom personnel complément :

Ces ruines (...) à moi signalées. (P. Loti.)

Les choses à lui destinées. (G. Duhamel.)

Gardez-vous de dire : *Ces ruines me signalées ; les choses lui destinées ; la lettre vous envoyée*, etc.

2. Pour le pronom personnel explétif (*goûtez-moi cela*), voir § 68, 3°.

235. *Le* s'emploie comme pronom neutre complément :

1° Pour représenter ou annoncer une idée, une proposition :

Tu te justifieras après, si tu le peux. (Cornille.)
Nous le jurons tous, tu vivras !

2° Dans certains gallicismes où il exprime une notion vague :

Vous le prenez bien haut. — *Je vous le donne en cent, etc.*

3° Facultativement dans les propositions comparatives après *autre, plus, moins, mieux*, etc. :

Il est autre que je ne croyais, que je ne le croyais. (Acad.)

Place du pronom personnel complément d'objet.

236. a) Le pronom personnel complément d'objet d'un impératif sans négation se place après le verbe :

Regarde-moi, obéissez-lui.

Avec un impératif négatif, il se place avant le verbe :

Ne me livez pas, ne leur obéissez pas.

b) Si un impératif sans négation a deux pronoms compléments d'objet, l'un direct, l'autre indirect, on place le complément d'objet direct le premier :

Dites-le-moi.

Toutefois, il arrive qu'on ait l'ordre inverse :

Rends-nous-les. (Hugo.)

Mais si l'impératif est négatif, le pronom complément d'objet indirect se place le premier :

Ne me le répétez pas.

Toutefois *lui* et *leur* font exception :

Ne le lui dites pas, ne le leur dites pas.

237. a) Avec un mode autre que l'impératif, les formes atones compléments d'objet *me, te, se, le, la, lui, nous, vous, les, leur* se placent avant le verbe (avant l'auxiliaire dans les temps composés) :

Je te conduirai. — *On leur nuit.* — *Tu lui as parlé.*

b) Quand le verbe a deux compléments d'objet, l'un direct, l'autre indirect, celui-ci se place le premier (sauf avec *lui* et *leur*) :

Tu me le dis. — *Nous le lui dirons.*

c) Les formes toniques compléments *moi, toi, soi, lui, elle, nous, vous, eux, elles* se placent généralement après le verbe :

Nous les blâmons, eux. — *On m'obéira, à moi.*

Elles précèdent parfois le verbe, par effet de style :

À *toi* (...) *je ne célerai rien.* (Cornille.)

d) Avec un infinitif complément d'un verbe principal, le pronom personnel complément de cet infinitif se place immédiatement avant ce dernier :

Je veux le voir.

Toutefois si l'infinitif est complément de *voir, entendre, sentir, laisser, faire, regarder, envoyer*, le pronom personnel complément de cet infinitif se place avant le verbe principal :

Ce paquet, je le ferai prendre. — *Ne le faites pas prendre.*

Cette maison, je l'ai vu bâtir.

à moins que le verbe principal ne soit à l'impératif sans négation :

Faites-le prendre.

Pronom personnel attribut.

238. Les formes toniques *moi, toi, lui, elle, soi, nous, vous, eux, elles* s'emploient comme attributs après le verbe *être* (surtout avec le sujet *ce*) :

Mon meilleur ami, c'est toi.

Est-ce votre mère ? — Oui, c'est elle.

Pourquoi suis-je moi ?

239. a) Pour représenter un *nom déterminé* (c.-à-d. précédé d'un article défini ou d'un adjectif possessif, démonstratif, etc.), on emploie comme pronom attribut un des pronoms *le, la, les*, accordé avec ce nom :

La reine, je la suis.

Êtes-vous les juges (mes juges, ces juges) ? — Nous les sommes.

b) Pour représenter un *adjectif* ou un *nom indéterminé* (c.-à-d. sans article ou précédé de l'article indéfini ou de l'article partitif), on emploie comme pronom attribut le neutre *le*, invariable :

Êtes-vous chrétienne ? — Je le suis.

Ils étaient juges, ils ne le sont plus.

Est-ce une servante ? — Elle le fut.

240. **Le**, neutre, peut représenter comme attribut un participe passif :
Sans vous, je serais haï et digne de l'être. (Fénelon.)

Il peut aussi représenter, en le faisant sous-entendre au passif, un verbe qui précède, à l'actif : cet usage est condamné par Littré et par beaucoup de grammairiens, mais il est attesté par nombre de bons auteurs :

On ne peut bien déclamer que ce qui mérite de l'être. (Voltaire.)
Ne vous laissez pas troubler (...). J'avoue que je l'ai été moi-même au début. (A. Maurois.)

Pronom réfléchi. (Voir définition : § 230, Rem. 4.)

241. A la 1^{re} personne, on emploie comme réfléchis les pronoms **me**,
nous :

Je me blesse, nous nous blessons.

A la 2^e personne, **te**, **vous** :

Tu te blesses, vous vous blessez.

A la 3^e personne, le pronom réfléchi a deux formes spéciales :
 une forme atone : **se** (toujours devant le verbe) ;
 une forme tonique : **soi** (après le verbe) :

Il(s) se blesse(nt) ; chacun pense à soi.

Remarque. — Au point de vue de sa valeur logique, le pronom de forme réfléchie a tantôt un sens réfléchi, tantôt un sens non réfléchi :

a) Au sens *réfléchi*, il indique, comme complément d'objet direct ou indirect, que l'action revient sur le sujet :

Je me blesse. — Tu te nuis.

Au pluriel, il peut marquer un sens réciproque :

Nous nous querellons. — Ces deux hommes se disent des injures.

b) Au sens *non réfléchi*, il ne marque aucunement que l'action revient sur le sujet ; il n'est pas alors analysable séparément et fait corps avec le verbe. Il s'emploie ainsi, soit comme pronom sans fonction logique :

Je m'évanouis, je me meurs ;

soit comme pronom auxiliaire de conjugaison servant à faire exprimer au verbe l'idée du passif :

Le blé se vend bien.

242. **Soi**, seul ou renforcé par *même*, ne se rapporte, en général, qu'à un sujet indéterminé et singulier :

Chacun travaille pour soi. (Acad.)

Remarques. — 1. Avec un sujet déterminé, on emploie généralement *lui, elle(s)*,
 eux :

Racine avait contre lui toute la vieille génération. (J. Lemaitre.)

Mais il ne serait pas incorrect de mettre *soi*, comme à l'époque classique :

Le feu s'était de soi-même éteint. (Flaubert.)
Il a soudain peur de soi-même. (G. Duhamel.)

En particulier on met *soi* pour éviter une équivoque et ordinairement aussi quand le sujet désigne un type :

Le frère de Paul me parle toujours de soi. — *L'égoïste ne vit que pour soi.*

2. *Soi-disant* s'applique à des personnes ou à des choses :

De soi-disant docteurs. (Acad.)
Ce soi-disant défaut. (M. Barrès.)

Il peut se dire au sens adverbial de « censément » : *Vous m'avez consulté soi-disant au sujet de votre femme de chambre.* (M. Prévost.)

Pronoms en et y.

243. **En** et **y** sont pronoms personnels quand, représentant, soit un nom de chose ou d'animal, soit une idée, ils équivalent, le premier à un complément construit avec *de*, le second à un complément construit avec *à* ou *dans* :

J'aime beaucoup Paris et j'en admire les monuments. (Acad.)

Ce cheval est vicieux : défiez-vous-en.

Vous chantiez ? j'en suis fort aise. (La Font.)

Voici une lettre : vous y répondez.

Ce chien est caressant : je m'y suis attaché.

On meurt comme on a vécu : pensez-y bien.

Elle a un jardin ; elle y cultive toutes sortes de légumes.

Remarques. — 1. Il est parfois difficile de décider si *en* (du lat. *inde*, de là) et *y* (du lat. *ibi*, là) sont adverbess de lieu ou pronoms personnels. On pourra observer, en particulier :

a) qu'ils sont pronoms personnels quand ils représentent un nom ou une position : *Viens-tu de la ville ? Oui, j'en viens.* — *Vous risquez gros : pensez-y bien.*

b) qu'ils sont adverbess de lieu lorsque, ne représentant ni un nom, ni une position, ils équivalent à « de là », « là » : *Sors-tu d'ici ? Oui, j'en sors.* — *N'allez pas là : il y fait trop chaud.*

2. *En* et *y* ont une valeur imprécise dans un grand nombre d'expressions, telles que : *s'en aller, en vouloir à quelqu'un, c'en est fait, il y va de l'honneur, il n'y paraît pas, n'y voir goutte, il s'y prend mal*, etc.

244. **En** et **y** représentent parfois des noms de personnes :

C'est un véritable ami, je ne pourrai jamais oublier les services que j'en ai reçus. (Acad.)

C'est un homme équivoque, ne vous y fiez pas. (Id.)

2. PRONOMS POSSESSIFS

245. Les pronoms **possessifs** représentent le nom en ajoutant à l'idée de ce nom une idée de possession :

Cette maison est plus confortable que la mienne.

Le pronom dit « possessif » marque souvent, non la possession au sens strict, mais divers rapports :

Ma disgrâce entraînera la tienne.

Les funérailles de son père avaient été simples : les siennes furent solennelles.

246. Les pronoms possessifs sont :

	Un seul objet		Plusieurs objets	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Un seul possesseur	le mien	la mienne	les miens	les miennes
	le tien	la tienne	les tiens	les tiennes
	le sien	la sienne	les siens	les siennes
Plusieurs possesseurs	le nôtre	la nôtre	les nôtres	les nôtres
	le vôtre	la vôtre	les vôtres	les vôtres
	le leur	la leur	les leurs	les leurs

247. Le pronom possessif s'emploie parfois d'une manière absolue, sans représenter aucun nom exprimé :

1° Au masculin pluriel pour désigner les proches, les partisans :

Il est plein d'égards pour les miens. (Acad.)

2° Dans certaines locutions : *Y mettre du sien.* — *Faire des siennes.*

3. PRONOMS DÉMONSTRATIFS

248. Les pronoms **démonstratifs** désignent, sans les nommer, les êtres que l'on montre, ou dont on va parler, ou dont on vient de parler :

Prenez ceci. — *Cela étonne, un si grand édifice.*

Voilà deux beaux livres, mais je préfère celui-ci à celui-là.

Le pronom démonstratif n'implique pas toujours l'idée démonstrative : cette idée est effacée dans *celui, ceux, celle(s), ce* :

Ceux (= les personnes, non ces personnes) *qui vivent, ce sont ceux qui luttent.* (Hugo.)

249. Les pronoms démonstratifs sont :

	SINGULIER			PLURIEL	
	Masculin	Féminin	Neutre	Masculin	Féminin
Formes simples	celui	celle	ce	ceux	celles
Formes composées	celui-ci	celle-ci	ceci	ceux-ci	celles-ci
	celui-là	celle-là	cela, ça	ceux-là	celles-là

Emploi.

Celui, celle(s), ceux.

250. *Celui, celle(s), ceux* demandent toujours après eux, soit un participes, soit un complément introduit par une préposition, soit une proposition relative :

Je joins à ma lettre celle écrite par le prince. (Racine.)

Les amis de ce pays-là

Valent bien, dit-on, ceux du nôtre. (La Font.)

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent. (Hugo.)

Remarque. — L'emploi après *celui, celle(s), ceux*, d'un participe ou d'un complément introduit par une préposition autre que *de* est autorisé par l'usage actuel :

Un autre empire que celui promis aux Latins. (É. Henriot.)

Tauzin (...) compta les piles de blé, celles pour la vente

et celles pour le four. (J. de Pesquidoux.)

On trouve aussi (mais cela paraît peu correct) *celui, celle(s), ceux*, suivis d'un adjectif :

Le nombre des patients dépassait celui visible les soirs d'élection. (P. Adam.)

Ce.

251. *Ce* s'emploie comme **sujet** :

1° Devant un pronom relatif :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement. (Boileau.)

2° Devant le verbe *être* (parfois précédé de *devoir* ou de *pouvoir*) :
Ce fut une grande joie. — *Ce doit être un beau spectacle.*

252. *Ce*, devant le verbe *être*, peut reprendre un sujet :

Le premier des biens, c'est la vertu.

Que le bien doive être récompensé, c'est une certitude.

Il peut aussi annoncer un sujet, qui est :

soit un nom ou un pronom introduits par *que* :

C'est un trésor que la santé.

soit un infinitif introduit par *de* ou *que de* :

C'est une folie (que) d'entreprendre cela.

soit une proposition introduite par *que*, parfois par *comme*, *quand*, *lorsque*, *si* :

C'est une honte qu'il ait fait cela.

C'est étonnant comme elle grandit.

C'est rare quand elle se trompe.

Ce fut miracle si cet imprudent ne se rompit pas le cou.

Remarques. — 1. *C'est* forme avec *qui* ou *que* un gallicisme qui permet de mettre en relief n'importe quel élément de la pensée, sauf le verbe :

C'est moi qui suis Guillot. (La Font.)

C'est l'erreur que je fuis. (Boileau.)

Ce n'est donc pas des hommes qu'il est ennemi. (J.-J. Rousseau.)

C'est demain que nous partirons.

2. Si le complément mis en vedette au moyen de *c'est* ... *que* est précédé d'une préposition, on doit mettre en tête avec lui cette préposition :

C'est à vous que je parle. *C'est d'elle que je parle.*

La tournure *C'est à vous à qui je parle* est archaïque.

253. *Ce* s'emploie comme **attribut** ou comme **complément** immédiatement devant un pronom relatif :

Cette affaire n'est pas ce qui me préoccupe, ce à quoi je donne mes soins.

Prenez ce qui vous convient, ce dont vous avez besoin.

Ce, non suivi d'un pronom relatif, est complément dans certains tours anciens : *ce dit-on*, *et ce*, *ce disant*, *ce faisant*, *pour ce faire*, *sur ce*, *de ce non content*.

Ceci, celui-ci, celle(s)-ci, ceux-ci, etc.

254. Les démonstratifs prochains *ceci*, *celui-ci*, *celle(s)-ci*, *ceux-ci* s'emploient en opposition avec les démonstratifs lointains *cela*, *celui-là*, *celle(s)-là*, *ceux-là*, pour distinguer nettement l'un de l'autre deux êtres ou objets, deux groupes d'êtres ou d'objets qu'on a devant soi :

Ceci est beau, cela est laid. (Acad.)

Voici deux tableaux, préférez-vous celui-ci ou celui-là ? (Id.)

255. a) Le plus souvent, quand il y a opposition, les démonstratifs prochains désignent l'être ou l'objet, les êtres ou les objets les plus rapprochés ou nommés en dernier lieu ; les démonstratifs lointains désignent l'être ou l'objet, les êtres ou les objets éloignés ou nommés en premier lieu :

Démocrite et Héraclite étaient de nature bien différente ; celui-ci pleurait toujours, celui-là riait sans cesse. (Acad.)

b) S'il n'y a pas opposition, les démonstratifs prochains s'appliquent à ce qui va être dit, à l'être ou à l'objet, aux êtres ou aux objets, qu'on a devant soi, ou dont on parle, ou dont on va parler ; les démonstratifs lointains représentent ce qui a été dit, l'être ou l'objet, les êtres ou les objets dont on a parlé :

Dites ceci de ma part à votre ami : qu'il se tienne tranquille. (Acad.)

Tout ceci n'annonce rien de bon. (Litré.)

Il m'a demandé une devise ; je lui ai proposé celle-ci : « Repos ailleurs. »

Que votre ami se tienne tranquille : dites-lui cela de ma part. (Acad.)

On ne prend là-dessus que trop d'autres leçons sans celle-là. (J.-J. Rousseau.)

Remarques. — 1. *Celui-là*, *ceux-là* s'emploient au lieu de *celui*, *ceux*, lorsque la relative qui les détermine est rejetée après la principale :

Ceux-là font bien qui font ce qu'ils doivent. (La Bruyère.)

2. *Ça* est une forme réduite de *cela*. Au XVII^e siècle, il était de la langue populaire ; c'est au XIX^e et au XX^e siècle qu'il s'est impatrimonisé dans l'usage général, tout en restant cependant moins « distingué » que *cela* :

Je suis roi. Ça suffit. (Hugo.)

Ça pourrait devenir dangereux pour elle. (A. Maurois.)

3. *Cela*, *ça*, dans la langue familière, désignent parfois des personnes :

Ouvrons aux deux enfants. Nous les mêlons tous.

Cela nous grimpera le soir sur les genoux. (Hugo.)

4. PRONOMS RELATIFS

256. Les pronoms relatifs servent à joindre à un nom ou à un pronom qu'ils représentent une proposition dite *relative*, qui explique ou détermine ce nom ou ce pronom :

Un loup survient à jeun qui cherchait aventure. (La Font.)
Le premier pas, mon fils, que l'on fait dans le monde
Est celui dont dépend le reste de nos jours. (Voltaire.)

Le nom ou le pronom représenté par le pronom relatif s'appelle **antécédent**.

257. Les pronoms relatifs ont des formes simples et des formes composées :

FORMES SIMPLES	qui } que } } des deux genres et des deux nombres.	SINGULIER	PLURIEL				
	quoi : ordinairement neutre. dont } où } des deux genres et des deux nombres.			Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
FORMES COMPOSÉES		lequel	laquelle	lesquels	lesquelles	desquels	desquelles
		duquel	de laquelle	auxquels	auxquelles		
		auquel	à laquelle				

N. B. — Outre les formes signalées dans ce tableau, il y a les pronoms relatifs composés **quiconque**, **qui que**, **quoi que**, **qui que ce soit qui**, **qui que ce soit que**, **quoi que ce soit qui**, **quoi que ce soit que**, qui sont des **relatifs indéfinis** :

Quiconque est loup agisse en loup. (La Font.)

Qui que tu sois, ne t'enfile pas d'orgueil.

Quoi que vous puissiez dire, vous ne le convaincrez pas.

Sur quoi que ce soit qu'on l'interroge, il a réponse prête. (A. Gide.)

Dans l'analyse des mots de la subordonnée, on peut considérer globalement chacun des relatifs composés *qui que*, *quoi que*, etc., mais strictement parlant, c'est le premier élément qui a une fonction particulière de sujet, d'attribut, etc.

Remarques. — 1. S'emploient sans antécédent : 1° *qui*, *que*, *quoi*, *où*, pris comme relatifs indéfinis ; 2° les relatifs indéfinis *quiconque*, *qui que*, *quoi que*, *qui que ce soit qui* (ou *que*), *quoi que ce soit qui* (ou *que*) :

Qui veut peut. — *Adviene que pourra.*

Elle a de quoi vivre. — *Elle n'a pas où reposer sa tête.*

Quiconque ment se dégrade.

2. Le pronom relatif est du même genre, du même nombre et de la même personne que son antécédent :

Vous que j'ai secourus (2^e pers. masc. plur.).

3. Les formes composées *lequel*, *duquel*, etc. ne sont que des formes variées du même pronom *lequel*, composé de l'article défini et du pronom interrogatif *quel*, et qui peut se combiner avec *à* ou *de*.

Emploi.

258. **Qui** est sujet ou complément :

a) Comme **sujet**, il s'applique à des personnes ou à des choses :

L'homme qui travaille évite l'ennui.

L'arbre qui ne porte pas de bons fruits sera coupé.

Il s'emploie sans antécédent comme relatif indéfini, dans certains proverbes ou dans certaines expressions sentencieuses :

Qui veut mourir ou vaincre est vaincu rarement. (Cornéille.)

De même dans *qui plus est*, *qui mieux est*, *qui pis est*, et après *voici*, *voilà* :

Elle est compétente et, qui mieux est, très honnête. — *Voilà qui est fait.*

Remarque. — *Qui* répété s'emploie comme sujet au sens distributif de « celui-ci... celui-là, ceux-ci... ceux-là » :

L'auditoire gémit, en voyant dans l'enfer tout ouvert qui son père et qui sa mère, qui sa grand-mère et qui sa sœur. (A. Daudet.)

b) Comme **complément**, *qui* est précédé d'une préposition et s'applique à des personnes ou à des choses personnifiées, parfois aussi à des animaux :

La femme à qui je parle.

Ceux de qui je me plains, pour qui je travaille.

Rochers à qui je me plains. (Acad.)

Un chien à qui elle fait mille caresses. (Id.)

Dans les phrases telles que les suivantes, *qui*, relatif indéfini, a sa fonction (sujet ou complément) dans la proposition relative, et cette proposition tout entière est complément du verbe principal ou d'un autre mot de la principale :

*Aimez qui vous aime. — Il le raconte à qui veut l'entendre.
Elle gagne l'estime de qui la connaît bien.*

259. **Que**, relatif, s'applique à des personnes ou à des choses. Il peut être sujet, attribut ou complément.

a) Il est **sujet** dans quelques expressions figées ou dans les positions infinitives (§ 461, 4°) :

*Fais ce que bon te semblera. — Advienne que pourra.
Coûte que coûte. — Vaille que vaille.
Le train que j'entends siffler.*

Remarque. — Avec les verbes impersonnels, *que* introduisant la proposition relative est sujet réel :

Les chaleurs qu'il a fait ont été torrides.

b) **Que**, neutre, peut être **attribut** :

*Vous êtes aujourd'hui ce qu'autrefois je fus. (Cornéille.)
Malheureux que je suis !*

c) Le relatif *que* est le plus souvent **complément d'objet direct** :

*L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a. (Gresset.)
Un ami est un frère que nous avons choisi.*

Il est **complément circonstanciel** quand il a la valeur de *où*, *dont*, *duquel*, *durant lequel*, etc. :

*Et, rose, elle a vécu ce que vivent les roses. (Malherbe.)
Du temps que j'étais écolier. (Musset.)
L'hiver qu'il fit si froid.*

260. **Quiconque** ne se rapporte à aucun antécédent. Il signifie « celui, quel qu'il soit, qui » : il est donc de la 3^e personne du masculin singulier et est normalement sujet :

*Quiconque ne sait pas souffrir n'a pas un grand cœur. (Fénelon.)
Et l'on crevait les yeux à quiconque passait. (Hugo.)*

Remarques. — 1. Lorsque *quiconque* a nettement rapport à une femme, il veut au féminin l'adjectif dont il commande l'accord :

*Mesdames, quiconque de vous sera assez hardie pour médire de moi.
je l'en ferai repentir. (Acad.)*

2. **Quiconque** employé au sens de « n'importe qui » (ou de « personne ») pé-nètre de plus en plus dans la littérature moderne :

*Pourquoi ne les invite-t-il pas à souper, comme ferait quiconque à sa place ? (Montherlant.)
Il est impossible à quiconque de se procurer quoi que ce soit touchant cet ouvrage. (G. Duhamel.)*

261. **Quoi que**, en deux mots, doit être distingué de la conjonction *quoique*, en un mot :

Quoi que signifie « quelque chose que » :

Quoi que vous fassiez, faites-le avec soin.

Quoique signifie « bien que » :

Quoique vous fassiez de grands efforts, vous ne réussirez pas.

262. **Quoi**, relatif, ne s'applique qu'à des choses. Il s'emploie uniquement comme complément et est presque toujours précédé d'une préposition ; il se rapporte généralement à un antécédent de sens vague (*ce, rien, chose, etc.*) ou à toute une proposition :

Il n'y a rien sur quoi l'on ait tant disputé. (Acad.)

Vous avez cité Cicéron, en quoi vous vous êtes trompé. (Id.)

Remarques. — 1. *Quoi* s'emploie parfois sans antécédent :

Elle a de quoi vivre. — Voici de quoi il s'agit.

2. La langue littéraire moderne, reprenant un vieil usage, emploie assez fréquemment *quoi* en relation avec un nom de sens précis, déterminé :

Une familiarité à quoi il n'a pas pris garde. (H. Bordeaux.)

263. **Lequel** s'applique à des personnes ou à des choses et s'emploie comme sujet ou comme complément :

a) Comme **sujet**, il se rencontre dans la langue juridique ou administrative, et parfois aussi dans la langue courante quand il permet d'éviter l'équivoque :

*On a entendu trois témoins, lesquels ont dit... (Acad.)
Un homme s'est levé au milieu de l'assemblée, lequel a parlé d'une manière extravagante. (Id.)*

b) Comme **complément**, *lequel*, toujours précédé d'une préposition, renvoie le plus souvent à un nom de chose ou d'animal :

La patrie, pour laquelle chacun doit se sacrifier, exige ce nouveau sacrifice. (Acad.)

264. **Dont** s'applique à des personnes ou à des choses ; comme complément du sujet, du verbe, de l'attribut ou du complément d'objet direct, il marque, comme ferait le relatif ordinaire introduit par *de*, la possession, la cause, la manière, la matière, etc. :

La nature, dont nous ignorons les secrets. (Acad.)
La maladie dont il est mort. (Id.)

Remarques. — 1. *Dont* ne peut, en principe, dépendre d'un complément introduit par une préposition. On ne dirait pas, d'ordinaire :

Une amie dont on se console de la mort.

2. *Dont* est parfois, complément à la fois du sujet et du complément d'objet direct (ou de l'attribut) :

Il plaignit les pauvres femmes dont les époux gaspillent la fortune. (Flaubert.)
Vous avez trop de raison pour un âge dont l'ingénuité est à la fois le seul attrait et la seule excuse. (E. Fromentin.)

3. C'est une règle traditionnelle qu'avec les verbes indiquant sortie ou extraction, on emploie comme conjonctif, pour marquer l'origine :

1° **d'où**, quand il s'agit de choses :

La ville d'où elle vient.

2° **dont**, quand il s'agit de personnes, de descendance :

La famille dont je descends. (Acad.)

Cependant on met parfois *dont* dans des phrases où il s'agit de choses :

Le jardin dont vous venez de sortir. (E. Jaloux.)
Dans la chambre dont Justin se retirait. (G. Duhamel.)

Quand la phrase est interrogative ou qu'il n'y a pas d'antécédent exprimé, on met toujours *d'où* :

Cet orgueilleux, d'où descend-il ?
Rappelez-vous d'où vous êtes issue.

265. **Où**, relatif, ne peut s'appliquer qu'à des choses et est toujours complément circonstanciel de lieu ou de temps :

La ville où vous habitez, d'où vous venez.
Le temps où nous sommes.
Dans l'état où vous êtes.

Il s'emploie parfois sans antécédent :

Le Seigneur n'avait pas où reposer sa tête. (Massillon.)

5. PRONOMS INTERROGATIFS

266. Les pronoms interrogatifs servent à interroger sur la personne ou la chose dont ils expriment, ou représentent, ou annoncent l'idée :

Qui donc es-tu, morne et pâle visage (...)?
Que me veux-tu, triste oiseau de passage ? (Musset.)
De ces deux chemins lequel devons-nous prendre ?

267. Les formes des pronoms interrogatifs ne sont autres que celles des pronoms relatifs (*dont* et *où* étant exclus).

Où, dans l'interrogation, est toujours adverbe : *Où allez-vous ?*

Remarque. — On emploie très souvent comme formes d'insistance les phrases formées par l'adjonction de *est-ce qui*, *est-ce que*, aux diverses formes du pronom interrogatif :

Mais qui est-ce que tu entends par là ? (Molière.)
Ah ! qu'est-ce que j'entends ? (Racine.)

268. **Qui** interrogatif est ordinairement du masculin singulier. Il sert à interroger sur des personnes, tant dans l'interrogation indirecte que dans l'interrogation directe, et peut être sujet, attribut ou complément :

Qui vient ? — Qui es-tu ? — Qui cherches-tu ? — À qui parles-tu ?
Je demande qui vient, qui tu es, qui tu cherches, à qui tu parles.

269. **Que** interrogatif est du neutre singulier.

Dans l'interrogation directe, il s'emploie comme sujet (devant certains verbes impersonnels), comme attribut ou comme complément :

Que reste-t-il ? — Que deviendrai-je ? — Que ferai-je ?
Que gagnez-vous par an ? (La Font.)

Dans l'interrogation indirecte, il s'emploie comme attribut ou comme complément d'objet direct après *avoir*, *savoir*, *pouvoir*, pris négativement et suivis d'un infinitif :

Je ne sais que devenir.
Je ne savais que répondre. (Chateaubriand.)
Il ne pouvait que dire. (La Font.)
Je n'ai que faire de vos dons. (Molière.)

270. **Quoi** interrogatif est du neutre singulier.

Dans l'interrogation directe, il peut être sujet (phrases elliptiques) ou complément :

Quoi de plus beau ?

Il t'a dit quoi donc, mon fils ? (P. Loti.)

À quoi vous divertissez-vous ?

Dans l'interrogation indirecte, il est toujours complément :

Je ne sais quoi répondre. (P. Loti.)

Dites-moi de quoi elle se plaint.

271. **Lequel** interrogatif varie en genre et en nombre ; il se dit des personnes et des choses et peut remplir toutes les fonctions, tant dans l'interrogation indirecte que dans l'interrogation directe :

De ton cœur ou de toi lequel est le poète ? (Musset.)

Lequel es-tu ? — Laquelle de ces étoffes choisissez-vous ?

Dites-moi laquelle vous plaît, laquelle vous choisissez, sur laquelle vous fixez votre choix.

6. PRONOMS INDÉFINIS

272. Les pronoms **indéfinis** servent à désigner d'une manière vague, indéterminée, des personnes ou des choses dont l'idée est exprimée ou non, avant ou après eux :

Chacun est l'artisan de sa propre fortune.

Voici deux livres : l'un est agréable, l'autre est utile.

273. Les pronoms indéfinis sont :

1° autre chose	quelque chose	je ne sais qui
grand-chose	autrui	je ne sais quoi
peu de chose	chacun(e)	quelqu'un(e)
2° on	anciens noms ayant pris un sens indéterminé ;	
personne		
rien		
3° aucun(e)	l'un(e)	nul(le)
d'aucun(e)s	l'autre	pas un(e)
certain(e)s	l'un(e) et l'autre	plus d'un(e)
		plusieurs
		[un(e)] tel(le)
		tout

qui passent de la catégorie des *adjectifs* (ou articles) indéfinis dans celle des *pronoms* indéfinis quand ils ne sont pas joints à un nom.

Remarque. — Certains adverbess de quantité : *assez, beaucoup, combien, peu, trop, etc.*, désignant une quantité indéterminée d'êtres ou d'objets, peuvent être mis au nombre des pronoms indéfinis :

Combien ont disparu ! (Hugo.)

De même certaines expressions, comme : *n'importe qui, n'importe quoi, tout le monde, un autre, le même*, peuvent avoir la valeur de pronoms indéfinis.

Emploi.

274. **Aucun** a signifié autrefois « quelque, quelqu'un ». Il a conservé une valeur positive dans certains emplois :

D'aucuns la blâmeront. — Je doute qu'aucun d'eux réussisse.

Il travaille mieux qu'aucun de ses frères.

Mais étant le plus souvent accompagné de la négation, *aucun* a pris, par contagion, la valeur négative de « pas un » :

De toutes vos raisons, aucune ne me convainc.

A-t-elle des ennuis ? Aucun.

275. **Nul** se construit toujours avec une négation ; il est toujours au singulier et ne s'emploie que comme sujet.

Quand il ne renvoie à aucun nom (ou pronom) exprimé, il ne se dit que des personnes et ne peut être que masculin :

Nul n'est exempt de mourir. (Acad.)

Quand il renvoie à un nom (ou pronom) exprimé, il se dit des personnes et des choses et s'emploie aux deux genres :

Plusieurs explorateurs sont allés dans ces régions ; nul n'en est revenu.
Toutes les vertus sont aimables, mais nulle n'est plus aimable que la charité.

276. **Autrui** ne se dit que des personnes et s'emploie comme complément prépositionnel, parfois aussi comme sujet ou comme objet direct :

Ne désirez pas le bien d'autrui.

Autrui nous est indifférent. (M. Proust.)

Il ne faut jamais traiter autrui comme un objet. (A. Maurois.)

277. **On** (du lat. *homo*, homme) est régulièrement de la 3^e personne du masculin singulier et ne s'emploie que comme sujet :

On a souvent besoin d'un plus petit que soi. (La Font.)

Remarques. — 1. *On* prend parfois un sens bien déterminé et se substitue à *je, tu, nous, vous, il(s), elle(s)*, en marquant la modestie, la discrétion, l'ironie, le mépris, etc. :

Un couplet qu'on (= vous) s'en va chantant

Efface-t-il la trace aînière

Du pied de nos chevaux marqué dans votre sang ? (Musset.)

A-t-on (= tu) été sage, mon enfant ?

2. Quand les circonstances marquent précisément qu'on parle d'une femme, l'attribut de *on* se met au féminin par syllepse :

Eh bien, petite, est-on fâchée ? (Maupassant.)

3. Il arrive que *on* soit suivi d'un attribut au pluriel :

On n'est pas des esclaves pour endurer de si mauvais traitements. (Acad.)

4. Comme *on* était originellement un nom, il a gardé la faculté de prendre l'article *l'* lorsque l'euphonie le demande, principalement après *et, ou, où, que, si*, et parfois après *lorsque* (cet *l'* est regardé aujourd'hui comme simple *consomme euphonique*) :

Il faut que l'on consente. (Acad.)

Guenille, si l'on veut, ma guenille m'est chère. (Molière.)

278. **Personne**, originellement nom féminin, a pu servir ensuite de pronom indéfini masculin singulier. Il a gardé son sens positif dans certains emplois :

Y a-t-il personne d'assez hardi ? (Acad.)

Je doute que personne y réussisse. (Id.)

Mais *personne*, étant souvent accompagné d'une négation, a pris, par contagion, la valeur négative de « nul homme » :

Non, l'avenir n'est à personne. (Hugo.)

Qui vient ? qui m'appelle ? Personne. (Musset.)

Remarque. — Quand *personne* désigne évidemment une femme, on lui donne le genre féminin :

Personne n'est plus que moi votre servante, votre obligée. (Littré.)

279. a) **Quelqu'un**, employé d'une façon absolue, ne se dit que des personnes et uniquement au masculin :

Quelqu'un est venu.

Son pluriel *quelques-uns* marque l'indétermination quant au nombre et non plus quant à l'individu :

Quelques-uns l'affirment.

b) **Quelqu'un**, en rapport avec *en* ou avec un mot pluriel ou collectif, se dit des personnes et des choses et s'emploie aux deux genres et aux deux nombres :

J'en connais quelques-uns à qui ceci conviendrait bien.

Quelqu'une de vos compagnes. (Littré.)

Elle a fait de multiples découvertes, mais quelques-unes seulement sont connues ; elle n'en a révélé que quelques-unes.

280. **Rien** a signifié originellement « chose »¹. Il a gardé une valeur positive dans certains emplois :

Y a-t-il rien de plus beau ? — Je désespère d'y rien comprendre.

Si je vous cachais rien. — Elle est partie sans rien dire.

Mais étant le plus souvent accompagné d'une négation, *rien* a pris, par contagion, la valeur négative de « nulle chose » :

Qui ne risque rien n'a rien.

Et comptez-vous pour rien Dieu qui combat pour nous ? (Racine.)

281. a) **L'un(e)...** **l'autre, les un(e)s...** **les autres, l'un(e)...** **un(e) autre, les un(e)s... d'autres** servent à marquer l'opposition :

L'un n'a-t-il pas sa barque et l'autre sa charrue ? (Hugo.)

b) **L'un l'autre, les uns les autres, l'un à l'autre, l'un de l'autre, etc.** marquent la réciprocité :

Il se faut l'un l'autre secourir. (La Font.)

Comme deux rois amis on voyait deux soleils

Venir au-devant l'un de l'autre. (Hugo.)

1. *Rien*, du lat. *rem*, accusatif de *res*, chose.